

COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

Le 10 février 2022, le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 03 février 2022, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Salle des Fêtes du complexe sportif J-C TULOUP, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

Présents : M. Bernard CORRE (Maire), M^{me} BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M^{me} SOARES, M. QUAIRE, M^{me} JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M^{me} GAILLE, M. GODEFROY, M. FAYET, M^{me} ARNOUX, M. BUCK, M. MARQUIS, M. GOUGAT, M^{me} GONDAT, M^{me} FINAT, M. BERTIN, M. LEDET, M^{me} RICHE et M. MORIGNAT (Conseillers municipaux).

Représentés : M^{mes} PORTEJOIE, GOUBEL et BRADEL

M. FAYET a été élu secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION, à l'unanimité, du compte-rendu du 13 décembre 2021 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ DEMANDES DE SUBVENTION

Les demandes d'aide financière, votées à l'unanimité, portent sur les thématiques suivantes :

- les bâtiments (réfection de classes et extension des sanitaires à l'école élémentaire, vestiaires femmes au restaurant scolaire, peinture dans les salles d'activité et remplacement des stores de l'Enfance, chaudière au stade Vichy-Rhue, etc...)

- les voiries : rue des Bordes, de Cusset, de la Mairie bis, du Rez des Creux

- la transition énergétique et écologique : panneaux solaires sur les toitures de la Mairie et du restaurant scolaire

Le montant des aides demandées : 253 909,66€ au Conseil Départemental et 109 218,87 à l'Etat (DETR), soit un total de **363 128,53€**

2/ BUDGET 2022

Les élus votent à l'unanimité l'autorisation de paiement de factures d'investissement en l'absence de crédits pour un montant de 24 637€ (wifi extérieur, capteurs de CO² pour les écoles et l'enfance, logiciels et écrans pour la Mairie, et solde des travaux du logement du 1 place des Guinards).

3/ URBANISME (à l'unanimité)

- Cession d'une parcelle rue de la Corre pour 18 500€

- Alignements rue des Bordes et de Vignolles pour 321€

- Acquisition à Vichy Habitat d'une parcelle du Port Boutin pour 261€

4/ BAIL : logement du 1 place des Guinards

Les élus décident, à l'unanimité, de mettre ce logement en location pour 3 ans puisque les travaux de réfection sont terminés. Reste à fixer le montant du loyer mensuel entre 450 et 500€ pour un particulier extérieur au personnel.

5/ ECOLES : organisation de la semaine scolaire

Les élus décident, à la majorité (1 abstention : M. Marquis), et après avis favorable des conseils d'école, de renouveler la semaine de 4 jours pour 3 ans à compter de la prochaine rentrée scolaire, et aux horaires actuels.

6/ PERSONNEL

Les élus acceptent, à l'unanimité, le renouvellement des temps partiels de 2 agents de l'école maternelle, Mmes CHEMORIN (80%) et PARIS (93%), pour 10 mois à compter du 1^{er} mars 2022.

7/ MATERIELS : acquisition d'un tracteur et d'une épareuse

Les missions du service technique nécessitent le remplacement d'un tracteur peu adapté ainsi que d'une épareuse hors d'usage, par l'acquisition de matériels neufs. Suite aux résultats de la consultation auprès de 7 fournisseurs et après analyse des 5 offres reçues, les élus décident à l'unanimité l'acquisition d'un tracteur neuf Massey Ferguson 5S-105 Essentiel Panoramic et d'une épareuse KHUN Multi-Longer 5557 SPA, au prix total de 77 000,00^{€HT} auprès de l'entreprise VACHER de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

* * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- Elections : Le Maire rappelle que la participation des élus aux permanences des prochaines élections est nécessaire à leur bon déroulement.
- Fermeture récente de l'épicerie Le Vival : les élus regrettent la fermeture et vont s'efforcer de trouver une solution de remplacement pérenne.

* * * *

III/ QUESTIONS ORALES

M. BERTIN pose les questions suivantes, suivies des réponses apportées par le Maire :

- Dans les écoles, quelles mesures sanitaires ont été prises par la collectivité pour lutter contre la Covid ? : les protocoles ont été strictement appliqués, le personnel a été renforcé et des capteurs CO² ont été posés.

- Stationnement en haut de la rue de Laudemarière : que comptez-vous faire pour régler le problème d'absence de place ? : Ce manque de place est chronique dans cet ancien hameau, accentué par l'installation de nouveaux habitants et l'accroissement du nombre de véhicules.

- Impasse des Jonquilles et des Pinacles : pas de mise en copropriété des parties communes donc un vide juridique demeure et la collectivité pourrait-elle entreprendre une démarche pour que ce lotissement intègre le domaine public comme pour le lotissement Cap Sud et Champ Dallon ? : le promoteur SNC LIS a disparu. Si les colotis le souhaitent, la Commune est disposée à étudier le classement dans le domaine public mais des travaux sont nécessaires.

- Pourquoi un bac à fleurs a-t-il été implanté en plein milieu du trottoir de la rue de Laudemarière ? Ce n'est pas du tout esthétique et il gêne la circulation des piétons, des poussettes d'enfants : le bac à fleurs a été installé pour des raisons de sécurité, et le passage des piétons et des poussettes est largement suffisant : 1,40m entre le bac et la chaussée.

- La municipalité connaissait les difficultés du Vival. Qu'a-t-elle fait pour l'aider ou trouver une solution pérenne ? Maintenant que comptez-vous faire ? : évoqué dans les questions diverses précédentes.

Séance levée à 20h30

* * * * *

Vu par Nous, Bernard CORRE, Maire de la commune de Creuzier-le-Vieux (Allier),
pour être affiché le 21/02/2022 à la porte de la Mairie.

